

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 52 (1916)
Heft: 48

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

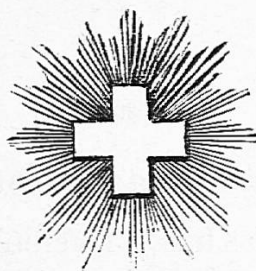
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LII^{me} ANNÉE

N° 48



LAUSANNE

2 Décembre 1916.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

SOMMAIRE : *Avis.* — *A nos lecteurs et à nos lectrices.* — *Enseignement anti-tuberculeux.* — *Chronique scolaire : Vaud. Neuchâtel. Berne.* — *PARTIE PRATIQUE : Rédaction.* — *Récitation.* — *Eléments de comptabilité.* — *Lecture.*

AVIS

La grève des typographes ne nous ayant pas permis de paraître régulièrement ces dernières semaines, nous prions nos abonnés de prendre patience. Ils recevront les numéros en retard dès que faire se pourra.

La Gérance.

A nos lecteurs et à nos lectrices.

Par la lettre que le « Bureau du Comité central » a publiée le 4 novembre écoulé, nos abonnés connaissent les raisons qui nous ont obligé de nous démettre de nos fonctions de rédacteur en chef. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour réitérer nos vifs remerciements à nos fidèles et dévoués collaborateurs, à tous ceux qui nous ont soutenu au cours de ces dix-huit années, à toutes les personnes qui se sont associées à notre tâche et ont compris les raisons qui nous la faisaient entreprendre.

* * *

Et maintenant, en avant vers la nouvelle étape!

Que l'on veuille bien faire bon accueil à nos successeurs : nous sommes persuadé qu'ils sauront, par leur attitude conciliante mais ferme, continuer les traditions de libéralisme et de tolérance du passé, tout en maintenant à la revue romande son caractère à la fois éducatif et scientifique.

F. G.

Enseignement antituberculeux.

Un médecin lausannois, le Dr Lucien Jeanneret, vient de publier une brochure intitulée: *Tuberculose et Ecole*, dont le titre seul ne saurait passer inaperçu aux yeux des instituteurs et des institutrices. Mais il y a plus: en parcourant cet opuscule, nous avons été frappé des remarques judicieuses qu'il renferme, et de l'autorité avec laquelle les diverses faces du sujet sont examinées, non seulement au point de vue médical, mais aussi en ce qui concerne la pédagogie. Il est en effet surprenant et en même temps bienfaisant de constater avec quelle modération l'auteur parle des mesures à prendre pour lutter contre la terrible maladie, la prudence qu'il recommande d'apporter dans l'examen de l'enfant, afin de ne pas éveiller sa susceptibilité, la science enfin dont il fait preuve, soit dans la recherche du diagnostic, soit dans l'établissement des mesures préventives et curatives. La place et l'importance qu'il attribue, en particulier, à l'enseignement antituberculeux mérite plus qu'une mention: nous pensons intéresser nos lecteurs en leur communiquant en entier le chapitre où cette partie du sujet est développée.

Enseignement du personnel enseignant. — C'est, à notre avis, le plus important. Ce sont les instituteurs et les institutrices qui doivent être bien renseignés sur la tuberculose, sur la signification réelle de ce fléau social et sur le *rôle magnifique qui leur est dévolu de pouvoir collaborer à la lutte la plus efficace contre cette terrible maladie*, la lutte parmi la jeunesse.

Il faut que le maître puisse soupçonner les premières atteintes du mal chez ses élèves; il faut qu'il en connaisse les symptômes les plus évidents et les plus faciles à déceler.

Il faut qu'il soit au courant de tous les moyens propres à fortifier les enfants, à les préserver contre la tuberculose. Il faut qu'il s'efforce d'appliquer tous ces moyens avec zèle, pour le bien des enfants qui lui sont confiés.

Son *enseignement*, dans ce domaine, doit être avant tout *indirect*, c'est-à-dire qu'il doit inculquer à ses élèves beaucoup de bonnes habitudes, dont les plus infimes ont leur importance: faire comprendre la nécessité de se rincer les mains avant les

repas, et de se laver les dents et la bouche, nettoyer les ongles, réceptacles de microbes; propreté du corps et des vêtements. Il faut développer le goût des enfants pour le grand air, pour le soleil, pour les exercices physiques, leur faire comprendre les avantages de la vie d'agriculteur, les dangers de celle des ouvriers des usines.

Pour cela, point n'est besoin d'un enseignement spécial; chaque leçon présente suffisamment d'occasions pour cet enseignement indirect.

Le maître contribue en outre efficacement à la lutte antituberculeuse en surveillant consciencieusement la tenue de ses élèves; la mise en garde vis-à-vis de l'alcool, des excès, complète cet enseignement.

Enseignement des élèves. — Est-il nécessaire d'introduire dans les programmes scolaires quelques leçons spéciales sur la tuberculose, comme le réclament les auteurs allemands? Est-il nécessaire de renseigner les élèves à grand renfort de planches et de projections lumineuses?

Je ne le crois pas. Nous savons l'importance du traumatisme psychique (Freud), son influence immédiate et lointaine. Or, mettre des enfants et des jeunes gens en contact avec les plus tristes réalités de la vie, les possibilités d'une terrible maladie, d'une mort toujours guettante, leur présenter des tableaux de poumons rongés, de bacilles menaçants, me semble contraire à la psychologie de l'enfant. Nous voyons déjà parmi les étudiants en médecine, jeunes gens déjà formés, un si grand nombre d'entre eux «se frapper» au premier contact avec l'enseignement de cette maladie, se croire atteints, s'inquiéter pour leur santé, se tâter le pouls et faire parfois de véritables tuberculo-phobies, que je crois un tel enseignement, même fait avec tact, dangereux pour les cerveaux d'écoliers. Les uns le prendront à cœur, en seront opprimés, effet contraire à celui que nous voulons atteindre; d'autres, avec l'esprit superficiel qui caractérise leur âge, ne garderont rien de ces leçons. Laissons à la jeunesse sa belle confiance dans la vie, ne vieillissons et ne fanons pas trop tôt ses illusions, mais *entourons nos écoliers de*

toutes les mesures, de toutes les précautions propres à les préserver contre la tuberculose, inculquons-leur avec patience et persévérance toutes les bonnes habitudes qui leur permettront de garder leurs corps sains, de devenir plus robustes et plus résistants, et surtout n'encombrons pas des programmes déjà trop lourds par une quantité d'enseignements spéciaux. Nous assistons ces dernières années aux efforts d'utopistes bien intentionnés, mais dangereux tout de même, qui voudraient chacun obtenir quelques heures d'enseignement spécial (enseignement antialcoolique, antituberculeux, sexuel, etc. !!!). Sachons réagir contre cette tendance en ne demandant pas nous-mêmes ce que nous ne voudrions pas voir accorder à d'autres. »

(Communiqué par L. Jayet.)

CHRONIQUE SCOLAIRE ¹

La Société pédagogique vaudoise au Haut Grand Conseil du Canton de Vaud

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Les instituteurs et les institutrices primaires du canton de Vaud, représentés par la Société Pédagogique Vaudoise à laquelle ils se rattachent presque tous, se permettent d'attirer respectueusement l'attention du Grand Conseil sur leur situation actuelle, en priant cette Haute Autorité de bien vouloir réserver un accueil bienveillant à la demande qui découle des faits exposés.

A partir de 1910 déjà, la baisse constante de la valeur du franc rendait de plus en plus précaire la position matérielle des maîtres et des maîtresses de nos écoles officielles.

Des communes, tenant compte de cette dépréciation, avaient élevé de 50 ou de 100 francs, plus rarement de 150 ou 200 francs, les traitements qu'elles servaient à leur personnel enseignant ; mais la grande majorité d'entre elles s'en tenaient aux minima fixés par la Loi sur l'Instruction primaire. Les instituteurs et les institutrices, désireux de voir aboutir la Loi qui allait permettre le rajeunissement des cadres, étaient bien décidés à ne point solliciter encore une révision de l'échelle des traitements. Certains produits de première nécessité, le pain par exemple, restaient à un prix abordable ; la vie était encore possible pour qui voulait bannir toute dépense n'ayant pas un caractère d'urgence.

¹ La grève des typographes a fortement retardé tous les articles de chronique,
Réd.

Nous ne vous dirons pas, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, combien la guerre est venue aggraver une situation déjà difficile. Ce n'est plus sur la viande et sur les vêtements seulement que portent les augmentations de prix, c'est sur les denrées indispensables, celles qui constituent le fond même de l'alimentation. Pour le pain, la dépense quotidienne s'est accrue de 46 %; pour le sucre et les graisses, des 100 %, pour la viande l'augmentation serait des 60 % si l'usage de cet aliment ne pouvait être limité; les pommes de terre elles-mêmes — le pain du pauvre — sont devenues un mets de luxe. Il n'est donc pas exagéré de prétendre que le coût moyen de l'existence s'est élevé des 50 %.

Nanti de réclamations de plus en plus pressantes, le Comité de la Société Pédagogique avait signalé à Monsieur le Chef du Département, en février 1916, la situation pénible dans laquelle se trouvaient nombre d'instituteurs et d'institutrices chargés de famille. Depuis lors, les conditions économiques ont encore empiré dans une mesure inquiétante. A la suite des séances des sections de la S. P. V., le Département de l'Instruction publique adressait aux communes, au nom du Conseil d'Etat, un chaleureux appel, leur demandant d'accorder à leurs maîtres et maîtresses d'école des allocations spéciales pour renchérissement de la vie, avec la participation de l'Etat où la chose serait nécessaire. Nous tenons à l'affirmer bien haut devant le Grand Conseil: jamais le service de l'enseignement primaire n'a fait un effort comparable à celui-ci en faveur de ses subordonnés; au nom du corps enseignant tout entier, nous en remercions vivement les Autorités exécutives de notre canton. Tout ce qui était possible dans la limite des lois actuelles a été mis en œuvre pour rendre supportable aux instituteurs la lourde crise que la guerre a fait naître.

Malheureusement, les résultats de cette intervention restent fort inégaux. Un certain nombre de communes ont fait preuve d'une bonne volonté qui les honore, et dont nous garderons le souvenir; beaucoup d'autres ont refusé toute allocation, ou bien ont fixé des sommes tout à fait insuffisantes.

Nous ne nous permettrons pas de porter un jugement sur les décisions négatives des autorités communales; nous savons que les temps sont durs pour les administrations comme pour les particuliers. Cela est surtout vrai pour la région du vignoble, où la répétition des récoltes déficitaires a créé une gêne chronique. Par contre, dans les contrées essentiellement agricoles la crise a fourni des compensations très larges, dont nous espérons qu'il serait tenu compte dans une mesure plus efficace. De la diversité même des décisions prises dans les communes à l'égard du personnel enseignant il résulte des inégalités injustifiées qui laissent de l'amertume chez les préterités. Dans un cercle agricole, où les circonstances sont identiques pour tous les villages, un jeune maître débutera en novembre avec un traitement annuel de fr. 1800.— alors qu'un voisin, père de famille, en restera aux fr. 1600.— de la

loi pour satisfaire à des charges impérieuses. Si nous félicitons la commune qui a offert à un jeune instituteur une situation acceptable, nous n'en sommes pas moins attristés à la pensée qu'un ancien serviteur s'est vu refuser le moindre supplément.

Pour le jeune instituteur, pour l'institutrice surtout, les traitements minima ne sont plus en rapport avec les exigences de la vie; l'un et l'autre éprouvent souvent les plus grandes difficultés à se procurer une pension dont le prix soit en rapport avec leurs gains. La Commission de gestion du Grand Conseil constatait, au mois d'août, que plusieurs institutrices exerçant des fonctions temporaires gagnaient tout juste l'équivalent de leur nourriture. Après trois ans d'études, après le gros sacrifice consenti par les parents, la situation acquise est vraiment peu enviable.

Mais, à l'heure actuelle, une angoisse plus profonde encore étreint le soutien de famille, homme ou dame, en voyant sa mensualité ne pas suffire aux besoins courants du ménage. La question du vêtement et de la chaussure demeure une énigme que l'arithmétique, même poussée très loin, ne saurait résoudre par ses combinaisons. Sagement, justement, la Loi sur l'Instruction primaire a prévu les augmentations triennales dues par l'Etat. Calculées à une époque où la vie économique était encore normale, ces allocations sont insuffisantes pour combler les déficits mensuels. Les maîtres et les maîtresses d'école qui en jouissent par le plein ont débuté avec un salaire de fr. 1400.— ou de fr. 900.— qu'aucun gain accessoire ne venait augmenter; après cinq ans de service, l'Etat faisait un supplément annuel de fr. 50.— aux régents et de fr. 30.— aux régentes, et ainsi de suite jusqu'aux modestes sommes de fr. 200.— et fr. 120.— après la vingtième année. Les cours complémentaires se donnaient le soir, ils étaient gratuits; les fonctions de chantre étaient le corollaire non moins gratuit du jour du repos; la vie sociale s'éveillant dans nos villages, on faisait appel au concours toujours gratuit du maître d'école pour la direction des sociétés chorales, la création de bibliothèques, etc. Les anciens ne songent pas à regretter ce qu'ils ont fait pour répondre à l'appel de l'autorité civile ou de l'Eglise, à l'attente justifiée des populations de nos campagnes vaudoises; ils se bornent à faire remarquer respectueusement que les travaux supplémentaires de leur jeunesse ont laissé peu de traces dans leurs bourses. Sur un petit salaire, beaucoup d'entre eux ont dû rembourser les dépenses de quatre années d'études: s'ils y sont parvenus, c'est en se refusant les jouissances que s'accordent aujourd'hui tous les jeunes gens de nos campagnes. Ce ne sont pas là propos en l'air: les auteurs de cette pétition parlent de choses vécues, dont ils jugent avec un recul suffisant.

Vers la vingtième année de service, au moment donc où il arrive au traitement maximum, l'instituteur de village se trouve en présence d'une charge et d'un souci nouveaux. Alors que ses élèves se forment peu à peu, en se rendant utiles, à la noble profession d'agriculteur, le maître d'école se demande souvent avec angoisse

ce qu'il fera de ses propres enfants. Qu'il s'agisse d'un métier manuel ou d'une profession libérale, l'apprentissage est long et coûteux. Pour faire de son fils un instituteur, il faut pourvoir à l'entretien du jeune homme jusqu'à vingt ans; les banques exigent trois ans de stage gratuit d'un futur employé; les postes et les chemins de fer sont encombrés d'offres à tel point que des études spéciales sont nécessaires pour atteindre le but. Si les travaux des champs sont accessibles à tout jeune homme actif, par contre, une fortune est indispensable à quiconque veut être simplement fermier. De là vient l'affluence des offres de services quand un poste d'instituteur devient vacant dans une ville, alors même que le salaire annoncé soit tout à fait modique, comme c'est souvent le cas.

Malgré leur situation difficile, les instituteurs vaudois voulaient attendre des temps meilleurs, et ne point aggraver la tâche de nos Hautes Autorités, déjà si pénible en ces temps troublés. Aujourd'hui par malheur, la nécessité fait loi. Nous n'avons pas eu l'intention de noircir une vocation à laquelle nous sommes profondément attachés: nous avons simplement voulu exposer la situation des institutrices et des instituteurs, persuadés que le Grand Conseil, dont les sentiments bienveillants nous sont connus, consentira à la rendre moins précaire et moins inégale par l'adoption d'un décret spécial fixant des allocations pour renchérissement de la vie. Nous pourrions appuyer notre demande sur le vote récent des Hautes Chambres fédérales en faveur du personnel des administrations centralisées; mais les démarches faites auprès du Département de l'Instruction publique et des Cultes sont là pour attester que nous obéissons à la nécessité et non à l'envie. La première requête de notre Comité est antérieure, en effet, au mouvement des employés de la Confédération. Les motifs que nous avons de solliciter aujourd'hui l'intervention du Grand Conseil, se suffisent à eux-mêmes: ils n'ont pas besoin d'être soutenus par des considérations extérieures.

Des frais de remplacement assez lourds se sont imposés, il est vrai, aux communes et à l'Etat par suite des appels répétés sous les drapeaux. Nous nous permettons de rappeler à ce sujet que les régents vaudois avaient demandé et obtenu d'être libérés du service militaire après leur école de recrues. C'était en 1898, sauf erreur. Le législateur fédéral en a décidé autrement, en 1907, en assimilant les maîtres d'école à la généralité des citoyens. Que cette disposition soit bonne ou mauvaise, nous ne le discuterons pas dans un moment où la patrie est en danger. Seulement, il nous paraît que les instituteurs ne sauraient être rendus responsables d'une perturbation qu'ils n'ont pas créée; l'Etat, qui a réclamé d'eux le service militaire, ne leur imputera pas à mal d'avoir quitté la classe pour le régiment. A cette heure, où nos collègues de France, d'Allemagne et d'ailleurs tombent par milliers en défendant leur drapeau, nous réclamons l'honneur de défendre le nôtre si la triste nécessité s'en impose. Les nouveaux temps de paix auront soin de ce qui les regarde.

Monsieur le Président et Messieurs, l'hiver vient d'ouvrir à nouveau les portes de nos classes. Intitutrices et instituteurs ont repris leur tâche avec un nouveau courage, entraînés par l'intérêt vibrant que Monsieur le Conseiller d'Etat Chuard porte à l'école populaire. Mais un certain nombre d'entre eux — pas tous, il est juste de le reconnaître — éprouvent une véritable angoisse en présence des nécessités matérielles de l'existence. Si **la caisse de secours** de la Société Pédagogique intervient dans les cas les plus urgents, son action est limitée par ses ressources aux invalides, aux veuves et aux orphelins. En présence de ces faits, nous nous permettons de recourir en toute confiance à notre Haute Autorité législative, en la priant de compléter l'œuvre commencée dans les Communes, et en tenant compte de ce qui a déjà été fait. Si nos demandes restent fort en-dessous des besoins réels, c'est que nous entendons conserver notre part des peines communes, cela sans préjudice pour les temps meilleurs de l'avenir, où notre situation pourra être examinée sous toutes ses faces.

Plaise donc au Grand Conseil du Canton de Vaud, dans sa session de novembre 1916, et pour toute la période économique actuelle :

1) Elever provisoirement de deux cents francs au moins les traitements minima du personnel enseignant primaire, aussi bien pour les institutrices que pour les instituteurs, avec effet au 1er janvier 1917.

2) Accorder par voie de décret, à titre supplémentaire et provisoire également, une allocation annuelle de cinquante francs par enfant au-dessous de 18 ans, payable par l'Etat à tout instituteur et à toute institutrice veuve ayant seule la charge d'une famille.

Confiants dans l'esprit de large équité de notre Haute Autorité législative, qui ne voudra pas laisser inachevée l'œuvre commencée, ni maintenir dans la gêne de modestes serviteurs, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre respect le plus profond.

Au nom de la Société Pédagogique Vaudoise :

Le président :

Et VISINAND.

Le secrétaire :

H. HEIMANN.

VAUD. — **Retraites.** M. Jean-Mairet, instituteur à la Mauguettaz, vient de se retirer après 31 ans d'activité. En reconnaissance des excellents services par lui rendus à la commune dans laquelle il a toujours exercé ses fonctions, les autorités scolaires et municipales lui ont remis dans une réunion d'adieu un petit souvenir, sous forme d'une montre en argent avec dédicace. (La commune n'aurait-elle pas pu choisir un autre métal précieux ?) D'aimables paroles furent échangées et des bons vœux adressés à celui qui a consacré toutes ses forces à l'éducation de toute une génération.

* * * Madame C. Emery-Dutoit, à Vevey, après vingt-neuf années de labeur, a dû prendre sa retraite pour des raisons de santé. Le Corps enseignant veveysan, convoqué par les autorités, était réuni

dernièrement pour prendre congé d'elle. A cette occasion, on loua fort ses qualités. «Par son caractère doux et ferme, son cœur sensible et généreux, son esprit paisible et cultivé, elle a su s'attacher ses nombreuses élèves et tous ceux qui ont eu le privilège de travailler avec elle. Mme Emery-Dutoit s'est donnée tout entière à son devoir qu'elle a toujours rempli avec zèle et conscience.»

Le président de la Commission scolaire lui remit une magnifique montre en or avec inscription et la remercia vivement pour le travail accompli. Un collègue, au nom de tous, lui remit un modeste souvenir.

L. G.

NEUCHÂTEL. — **Traitements des institutrices.** — Dans le numéro de «l'Educateur» du 3 novembre, nous avons annoncé que le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise avait adressé une lettre-pétition au Grand Conseil, lui demandant d'élever le traitement initial des institutrices.

Voici l'intéressante réponse du Conseil d'Etat à cette lettre:

Neuchâtel, le 10 novembre 1916.

Au Comité de la Société pédagogique neuchâteloise,

M. Fritz Hoffmann, Président, Neuchâtel.

Monsieur le Président et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer que votre lettre du 28 octobre écoulé au Grand Conseil, par laquelle vous demandez une augmentation du traitement initial des institutrices primaires de notre canton, a été remise au Conseil d'Etat pour examen et rapport.

Nous sommes chargé, à cette occasion de la part de ce dernier, de vous confirmer sa lettre du 21 juillet, sur ce même objet. Pour le moment, le Conseil d'Etat attend les résultats de la prochaine votation des lois fiscales avant de formuler des propositions à cet égard. En cas d'acceptation de ces lois par les électeurs, il demandera au Grand Conseil de donner satisfaction à la requête dont il s'agit. D'autre part, s'il devait arriver que ces lois fussent rejetées, il se réserve de proposer des mesures destinées à permettre de faire droit aux revendications de la Société pédagogique neuchâteloise.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'assurance de notre considération très distinguée.

Le Conseiller d'Etat,

Chef du Département,

Ed. QUARTIER LA TENTE.

Nous enregistrons avec une très grande satisfaction la déclaration du Conseil d'Etat qui, quel que soit le sort réservé aux lois fiscales, proposera donc des mesures destinées à permettre l'élévation du traitement initial des institutrices. Que ces dames prennent donc patience, 1917 leur apportera certainement la réalisation de leurs légitimes revendications.

H. L. G.

BERNE. — Allocations de renchérissement en faveur du corps enseignant bernois. — Par 72 voix contre 62, le Grand Conseil a repoussé la proposition Mühlethaler tendant à fixer le crédit en faveur des allocations de renchérissement du corps enseignant à fr. 100.000 (contre fr. 80.000.— accordés par la Commission d'économie de l'Etat). Cette décision décevra bon nombre de familles d'instituteurs. La décision du Grand Conseil ne découle heureusement pas de l'idée que ces fr. 80.000.— représentent l'effort de la généralité vis-à-vis du corps enseignant. Les représentants du gouvernement, MM. Lohner et Scheurer, ainsi que M. Jenny, conseiller national, porte-voix de la commission d'économie de l'Etat, ont déclaré expressément qu'il était du devoir des communes de secourir le corps enseignant pendant la période difficile que nous traversons. Le gouvernement exigera des autorités communales un rapport exposant la manière dont elles auront donné suite à la circulaire concernant les allocations communales de renchérissement à verser au corps enseignant. En outre, MM. les inspecteurs d'écoles ont reçu l'ordre d'aider de leurs lumières. Jusqu'ici, 35 communes ont décidé d'accorder des allocations pour la vie chère. C'est le Jura qui cette fois-ci marche à la tête. La liste porte des localités telles que Alle, Buix, Montignez, qui, bien que situées dans la zone militaire et ayant de ce fait à souffrir considérablement des cantonnements continuels de la troupe, n'en ont pas moins accordé des allocations. Dans l'ancien canton, il semble qu'on se tienne un peu sur la réserve, quoique nos communes campagnardes aient été particulièrement favorisées au point de vue économique. Toutefois, ici aussi, le mouvement est donné, et ce qui fait particulièrement plaisir, c'est que des communes aux moyens financiers limités ont alloué des indemnités pour la vie chère. Nous ne mentionnerons ici que les communes du district de Schwarzenburg: Steinenbrunnen, Wyden et Waldgasse qui payent jusqu'à 6 $\frac{0}{100}$ d'impôt foncier. Pourraient-elles servir d'exemple à mainte commune opulente dont l'assiette de l'impôt est de 1 à 2 $\frac{0}{100}$. C'est avec le plus vif intérêt que le corps enseignant bernois suit le mouvement; il espère que la bienveillance, si souvent vantée, du peuple bernois envers l'école et l'instituteur, s'avérera énergiquement dans les circonstances actuelles.

Secrétariat de la Société des Instituteurs bernois :
O. GRAF.

Souscription en faveur des orphelins serbes.

Nous avons encore reçu de M. Bettex, directeur des écoles à Yverdon, un solde de 67 fr. 30.

La Gérance.

PARTIE PRATIQUE

RÉDACTION

La neige et les petits oiseaux.

SOMMAIRE : Tristesse des petits oiseaux en voyant tomber la neige. — Ce qu'ils deviennent. — Où ils cherchent leur nourriture. — Ce que nous devons faire pour eux.

SUJET TRAITÉ : Les petits oiseaux n'ont guère de plaisir à voir tomber la neige. Ils se réfugient sous les avant-toits des maisons, dans les trous des vieux murs, sous les branches des arbres ou des buissons touffus; ils se blottissent, se serrent les uns contre les autres pour se tenir au chaud. Ils sont muets, d'inquiétude sans doute.

Quand la neige a cessé de tomber, ils sortent de leurs cachettes, en quête d'un peu de nourriture que la nature semble leur refuser; pas la plus petite graine, pas le moindre insecte. Ils s'approchent des habitations, sentant que là seulement ils peuvent espérer de trouver quelque chose. Ils arrivent en foule picorer sur les fumiers et sur les tas d'ordures que les ménagères viennent de jeter; ils entrent dans les basses-cours pour y prendre leur petite part du repas préparé pour les poules. Ils volent sur les balcons, les fenêtres, comme pour implorer notre secours.

Ils nous sont si utiles, ces petits oiseaux, que nous serions bien méchants de leur refuser un peu de nourriture. Mettons des miettes sur nos fenêtres. Nous serons largement récompensés de la bien minime dépense que nous aurons faite; au printemps, ces petits oiseaux nous réjouiront par leurs joyeux chants, et ils protégeront nos vergers et nos jardins contre les insectes qui voudraient dévorer nos légumes et nos fruits.

Mon mouchoir.

SOMMAIRE : Description de mon mouchoir de poche. — Son utilité. — Comment je dois en prendre soin.

SUJET TRAITÉ : Mon mouchoir de poche est un carré d'étoffe en coton; il a des lignes rouges et violettes qui forment de jolis dessins réguliers. Dans l'un des angles se trouvent les lettres majuscules A. B. brodées en fil rouge par ma sœur aînée. A est la première lettre de mon prénom, Auguste, et B est la première lettre de mon nom de famille, Berney, de sorte que ces deux lettres veulent dire Auguste Berney.

J'emploie mon mouchoir de poche pour me moucher. C'est un objet de première nécessité sans lequel il ne faut jamais sortir de chez soi. Si vous saviez comme je suis embarrassé quand j'ai oublié le mien! Comme je trouve alors mon nez encombrant! Je n'ose m'essuyer avec ma manche: ce n'est pas propre! Je ne puis me moucher avec mon tablier: cela est encore plus sale! Et on n'emprunte pas le mouchoir d'un camarade!

Maman me donne un mouchoir bien propre chaque semaine et toujours elle me fait les mêmes recommandations: « Surtout ne le roule pas en corde; n'y

fais pas de nœuds; ne le tache pas d'encre; ne t'en sers pas pour essuyer ton ardoise; ne le déchire pas et prends garde de le perdre. » Je m'efforce de mettre en pratique tous ces bons conseils, et cependant que de fois dois-je recevoir des reproches bien mérités pour la mauvaise tenue de mon mouchoir et aussi, hélas ! parce qu'il m'arrive quelquefois de le perdre.

RÉCITATION.

Le mouchoir, par O. AUBERT.

Tu dis : « Ce n'était qu'un mouchoir !
En venant, je l'ai laissé choir
Près de l'école, sur la route. »
Ce mouchoir, sais-tu ce qu'il coûte ?
Si tu veux le savoir, écoute :

D'un geste large de la main,
Le laboureur sème le lin.
Le lin mûrit, on le moissonne,
A la ménagère on le donne.

La ménagère alors le file,
Le fuseau tourne et tourne, agile.
Voilà du fil. Le tisserand,
Pour le mettre au métier, le prend.

Et le tisserand fait la toile
Dont le marchand fera la voile,
La chemise et le bon mouchoir
Qu'un gaspilleur laissera choir.

Mais tu prendras garde sans doute,
Puisque tu sais tout ce que coûte
De temps, de travail et d'effort
Le bon mouchoir fait de lin fort.

ÉLÉMENTS DE COMPTABILITÉ (Suite).

Prix de revient et prix de vente.

Le marchand achète un objet pour le revendre sans transformation; le fabricant achète une matière première qu'il transforme et revend après transformation. Tous deux travaillent dans le but de réaliser un bénéfice; mais s'ils ignorent ce que leur coûte, tous frais compris, l'objet qu'ils ont à vendre, ils travaillent « au jugé » et leur travail risque d'aboutir à la ruine.

Le calcul de tous les éléments du prix d'un objet est la recherche de son prix de revient.

Le prix de vente est souvent imposé par la concurrence; cependant la connaissance du prix de revient poussera le commerçant à rechercher tous les moyens

de diminuer les frais qui, après l'achat de la marchandise ou l'établissement du produit, viennent en renchérir le prix. Cette diminution aura comme conséquence d'augmenter la différence entre le prix de revient et le prix de vente, c'est-à-dire le bénéfice.

Pour un commerçant, le prix de revient comprend :

1^o Le prix d'achat

2^o Les frais d'achat et de transport jusqu'à l'arrivée de la marchandise dans les magasins ou dépôts.

Ce premier calcul donne le *prix de revient comptable*. Pour avoir le *prix de revient commercial*, il faut y ajouter un troisième élément : un % des *frais généraux*, c'est-à-dire de tous les frais d'exploitation du commerce, loyers, impôts, patentes, frais de bureau, de publicité et réclame, honoraires du patron, traitement des employés, intérêts des capitaux employés, amortissement du matériel et installations, pertes éventuelles pour marchandises tarées ou démodées, etc.

Pour un objet fabriqué, il faut tenir compte de la fabrication et de la vente. Toute industrie comprend une partie commerciale de l'entreprise. La fabrication ou main-d'œuvre, outre le salaire des ouvriers, a ses frais propres et la vente a pareillement les siens ; quelques-uns sont communs et la répartition en peut présenter quelques difficultés. Si modeste que soit une entreprise, fût-ce celle d'un simple artisan, les mêmes éléments subsistent.

Pour un fabricant, le prix de revient comprend donc :

A. Prix de revient comptable.

1^o Le prix de la marchandise.

2^o Les frais d'achat et de transport.

3^o La main-d'œuvre.

4^o Les frais généraux de fabrication.

B. Prix de revient commercial.

1^o le prix de revient comptable.

2^o Les frais généraux de la partie commerciale.

Pour le commerçant, comme pour l'industriel, le *prix de vente* se compose :

1^o Du prix de revient commercial.

2^o D'une part de bénéfice.

3^o D'une majoration correspondante aux escomptes que l'on veut accorder.

La concurrence limite les bénéfices ; si cette limite amène le prix de vente très près du prix de revient, il est bien évident qu'on ne pourra accorder d'escompte qu'en travaillant à perte. Pour éviter ce cas fâcheux, le calcul du prix de revient doit être rigoureusement établi.

Au début d'une entreprise, son chef se fie à son expérience pour évaluer les frais généraux ; mais ils doivent ensuite être comptabilisés dans un ou des comptes spéciaux pour que leur total puisse être comparé soit au chiffre des affaires, soit aux heures de travail, soit à la quantité des objets fabriqués.

Problèmes. — Le total de mes achats a été de fr. 94 000, celui de mes ventes, de fr. 120 000 ; mes frais généraux se sont élevés à fr. 20 000. De combien ont-ils majoré le prix de revient ?

Le prix de revient a été majoré de $\frac{20\,000 \times 100}{94\,000} = 21,28\%$

Un menuisier travaillant seul avec un ouvrier a des frais généraux s'élevant à fr. 3000. S'il compte 300 jours de travail annuel, à 10 heures par jour, de combien doit-il majorer le prix de l'heure pour tenir compte de ses frais? (6000 heures de travail).

$$3000 : 6000 = 50 \text{ cent.}$$

A. GRANDCHAMP.

LECTURE

Le dîner de Toby¹.

Toby Veck était commissionnaire. Tout le jour il se tenait dans l'angle formé par le mur de l'église qui lui servait d'abri. C'était là son poste pour attendre qu'on l'envoyât en course. Un joli poste pour attendre en hiver, avec la joue glacée, la peau gercée, le nez violacé, l'œil éraillé, les pieds gelés, les dents comme brisées à force de claquer ! Le pauvre Toby n'était pas à son aise.

Le vent, surtout le vent d'est, se précipitait avec rage, en rasant l'angle de la vieille église, comme s'il s'était tout exprès déchaîné des extrémités de la terre pour venir souffleter Toby. Souvent il semblait fondre sur lui, au moment où il s'y attendait le moins : tournant avec une rapidité furieuse le coin de la place, après avoir dépassé l'infortuné, il faisait demi-tour à l'improviste, comme s'il eût crié dans sa joie de le retrouver : « Ah ! le voici ! je le tiens ! » Alors Toby sortait de son encoignure pour se réchauffer par un peu d'exercice ; il allait et venait de droite à gauche, trotinant toujours, une douzaine de fois, puis rentrait plus gaillard à sa niche.

C'était précisément à cet exercice qu'il était en train de se livrer par une journée très froide, lorsque le dernier coup de midi vint à sonner, laissant après lui un bourdonnement semblable à celui d'une abeille monstre qui aurait eu du temps à perdre à parcourir le clocher. « Eh ! eh ! l'heure du dîner, dit Toby trotinant toujours de long en large devant l'église. Ah ! »

Le nez de Toby était très rouge ainsi que ses paupières ; il clignotait beaucoup des yeux, ses épaules remontaient presque jusqu'à ses oreilles, ses jambes étaient roides et engourdis : évidemment, s'il n'était pas gelé, il ne s'en fallait guère.

« Eh ! eh ! l'heure du dîner, » répéta Toby en se donnant un coup de poing dans la poitrine, comme pour punir son estomac de ce qu'il avait froid. « Ah !... h... h... h ! » Puis il souffla sur ses mains glacées en les frottant l'une contre l'autre, mal défendues qu'elles étaient contre le froid pénétrant par de vieilles mitaines en laine grise, où le pouce avait seul le privilège d'avoir sa chambre particulière, tandis qu'une salle commune réunissait ensemble tous les autres doigts. Après quoi il se remit à trotter en silence pendant une minute ou deux.

« Ce n'est rien, » dit Toby prenant brusquement la parole... et ici il s'arrêta court dans son trot et dans son discours pour tâter son nez dans toute sa longueur, avec un air d'extrême préoccupation et d'alarme assez vive. La distance à parcourir pour ses doigts n'était pas grande, vu la dimension exiguë de son nez ; aussi eut-il bientôt fait.

¹ *Contes de Noël*. Librairie Hachette et Cie, 1 vol. in-16, broché fr. 1.

— Ma foi, je le croyais parti, continua-t-il en se remettant à trotter. Heureusement que non. Ce n'est pas que j'eusse le droit de lui en vouloir, s'il venait à me quitter. Son service est joliment dur dans la mauvaise saison et il n'a pas grand profit pour sa peine. Sans compter que, dans les meilleurs temps, il a bien encore ses épreuves, la pauvre créature, car, s'il lui arrive de respirer une odeur agréable (et ce n'est pas tous les jours), c'est en général le fumet du dîner d'autrui qu'on rapporte du four.

Cette réflexion le ramena à celle qu'il avait suspendue pour s'assurer qu'il lui restait un nez.

— Il n'y a rien, dit-il, qui revienne plus sûrement chaque jour que l'heure du dîner, et rien qui revienne, au contraire, moins sûrement que le dîner lui-même.

— Eh ! père, père, dit une douce voix près de lui.

Toby ne l'entendit pas. Il allait et venait de son petit trop accoutumé, absorbé dans sa rêverie et se parlant à lui-même.

— Eh ! père, père, répéta la douce voix.

Toby l'entendit cette fois, il tressaillit, s'arrêta, et, ramenant sur un espace moins étendu son regard qu'il avait dirigé bien loin, il se trouva nez à nez avec sa propre fille, face à face avec ses yeux.

Et quels yeux ! des yeux d'une expression limpide, calme, honnête, patiente ; des yeux où se peignaient la vérité et la candeur ; des yeux rayonnant d'espérance, d'une espérance si jeune et si fraîche, si ardente, si vive, si énergique, en dépit des vingt années de travail et de misère dont ils avaient contemplé les dures épreuves, qu'ils réchauffèrent le cœur de Toby Veck et lui firent instantanément oublier sa misère. Il baisa les joues fraîches et vermeilles qui accompagnaient ces yeux-là.

— Eh bien ! mon ange, dit Toby, qu'y a-t-il ? Je ne t'attendais pas aujourd'hui, Marguerite.

— Et moi, je ne m'attendais pas non plus à venir, père, s'écria la jeune fille hochant la tête et souriant ; mais me voilà, et pas seule, oh ! non pas seule !

— Allons donc, tu ne veux pas dire, remarqua Toby tout en jetant un regard curieux sur certain panier couvert qu'elle tenait à la main, que tu....

— Flairez-le, cher père, dit Meg (*diminutif de Marguerite*) ; flairez seulement.

Toby allait lever le couvercle en grande hâte, sans autre préambule, lorsqu'elle l'arrêta gaiement en posant sa main dessus.

— Non, non, non, dit-elle avec une joie d'enfant ; faisons un peu durer le plaisir. Je vais seulement soulever un coin, un tout... pe.. tit... coin ; voyez-vous, ajouta-t-elle en joignant le geste à la parole de la façon la plus gentille et à voix basse, comme si elle eût craint d'être entendue par l'objet enfermé dans le panier.

— Là ! maintenant, devinez ce que c'est ?

Toby flaira aussi vivement que possible au bord du panier et s'écria dans le ravissement :

— Eh ! eh ! c'est chaud !

— Oui, fit Meg, c'est tout chaud, tout bouillant. Ah ! ah ! ah ! c'est brûlant !

— Ah ! ah ! ah ! cria Toby de sa plus grosse joie et avec une gambade. Ma foi ! oui, c'est brûlant.

— Mais qu'est-ce que c'est, père ? dit Meg. Allons, vous ne l'avez pas deviné ! Il le faut, pourtant. Je ne puis rien tirer du panier avant que vous ne deviniez ce que c'est. Ne vous pressez pas ! Attendez encore une minute ! Tenez, je vais soulever le couvercle un tantinet. Devinez à présent.

Meg avait terriblement peur qu'il ne vint à deviner trop tôt ; elle se reculait tout en lui présentant le panier, relevait ses jolies épaules, se bouchant l'oreille avec une de ses mains, comme pour arrêter le mot propre sur les lèvres de son père, et, pendant tout ce manège, continuait à rire doucement.

Cependant Toby, les deux mains sur ses genoux, le nez penché vers le panier, se livrait, dans le voisinage du couvercle, à de larges aspirations qui faisaient épanouir sa face ridée : on aurait dit qu'il respirait un flacon d'essence de rire.

— Ah ! c'est quelque chose de bien bon, dit-il. Ce n'est pas.... Non, je ne suppose pas que ce soit du boudin.

— Non, non, non, s'écria Meg ravie ; rien de pareil.

— Non, fit Toby après avoir reniflé une seconde fois, c'est... plus moelleux que du boudin, c'est du bon ! cela devient plus appétissant de minute en minute, c'est un goût trop prononcé pour des pieds de mouton, n'est-ce pas ?

Meg était dans l'extase. Il en était à cent lieues. Des pieds de moutons ! autant dire que c'était du boudin.

— Du foie ? reprit Toby en se consultant en lui-même.... Non. Il y a là quelque chose de délicat qui ne se trouve pas dans le foie. Des pieds de cochon de lait ? Non. Ce n'est pas assez fade pour cela.... Des crêtes de coq ? ce n'est pas assez glutineux. Ce n'est pas du saucisson, toujours. Ah ! ah ! j'y suis, c'est de l'andouille !

— Non, non, s'écria Meg au comble du bonheur, vous n'y êtes pas !

— A quoi pensais-je donc, reprit tout à coup Toby en se redressant. J'oublierai bientôt mon propre nom. Ce sont des tripes !

En effet, c'étaient des tripes, et Meg, transportée, l'assura qu'avant une demi-minute il ajouterait que c'étaient les meilleures tripes qu'il eût mangées de sa vie.

— Allons, père, dépêchez-vous, car il y a encore, avec cela, une pomme de terre chaude et une demi-pinte de bière fraîche. Où voulez-vous dîner, mon père ? Sur la borne ou sur le perron ? Voyez un peu quel luxe ! Nous avons l'embarras du choix.

— Le perron aujourd'hui, mon ange, dit Toby. Le perron par un temps sec, la borne quand il pleut.

— Ici, en ce cas, fit Meg se frappant les mains après un instant de remue-ménage ; voilà, tout est prêt ! le dîner est servi ; comme il a bonne mine, hein ! Allons, père, allons !

CHARLES DICKENS.

PENSÉE.

La discipline est l'écorce qui retient la sève, la garde, la dirige, la force à se répandre dans l'arbre et les rameaux pour les nourrir des sucres les plus purs. — DUPANLOUP.



**HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVREURIE**



Bornand-Berthe **Lausanne**
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).
— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1^{er} titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

Etrennes de l'Éducateur.

(Ouvrages neufs)

Nous sommes en mesure d'offrir à nos lecteurs :

1. **Au Foyer romand**, années 1888 à 1912 (sauf 1900, 1906 et 1907, épuisés).
Au lieu de fr. 3.50 **Fr. 1.—**
Par 10 vol. fr. 0.75.
2. Seippel, **La Suisse au XIX^e siècle**. 3 grands vol. au lieu de fr. 25.—
Fr. 10.—
3. **Oeil de faucon**. Valeur fr. 1.25, **Fr. 0.60**
4. **Le génie de la montagne**. Valeur fr. 1.25, **Fr. 0.60**
5. Ewing, **De six ans jusqu'à seize**. (Jeunes filles.) Au lieu de fr. 3.—
Fr. 1.—
6. Rod, **Luisika** Valeur fr. 1.50, **Fr. 0.75**
7. Tissot, **Nouvelles princesses de lettres**. Valeur fr. 3.50, **Fr. 1.—**
8. Cornut, **Le testament de ma jeunesse**. Valeur fr. 3.50, **Fr. 1.—**
9. Rossel, **Le Maître**. Valeur fr. 3.50, **Fr. 1.—**
10. Huguenin, **Au îles enchanteresses**. Valeur fr. 3.50, **Fr. 1.—**
11. **Chants du pays**. Anthologie des poètes. Valeur fr. 6.—, **Fr. 2.—**
12. Javelle, **Souvenirs d'un alpiniste**, relié. Au lieu de fr. 5.50. **Fr. 2.50**

Envoi contre remboursement. On souscrit par simple carte adressée à la
Gérance de l'Éducateur.

Pour plus amples renseignements, voir le prochain numéro.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand

ASCENSEUR CH^{LES} **MESSAZ** **TÉLÉPHONE**
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

MAIER & CHAPUIS, LAUSANNE

RUE ET PLACE DU PONT

MAISON MODÈLE



COSTUMES

sur mesure et confectionnés
coupe élégante et soignée

VÊTEMENTS

pour cérémonies

MANTEAUX

de Pluie

SOUS-VÊTEMENTS

CHEMISERIE



10

0

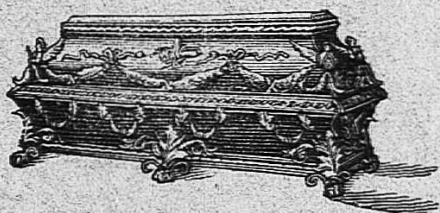
au comptant
aux instituteurs
de la S.V.P.

0



Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales



Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7
Chaucrau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs
de la Société Pédagogique Vaudoise.

PAUL SAVIGNY & C^{IE}
FABRIQUE d'ARTICLES POUR
PHOTOGRAPHIE ET PROJECTION
FRIBOURG (Suisse)

Châta Egron.

SEULE MAISON
MANUFACTURANT SES MODÈLES
ENTIÈREMENT EN SUISSE

Edition Fœtisch Frères (S. A.)

Lausanne ~ Vevey ~ Neuchâtel

o o PARIS, 28, rue de Bondy o o

COMÉDIES

NOS NOUVEAUTÉS

— SAISON 1915-1916 —

MONOLOGUES

M. de Bosguérard	* Le retour de l'enfant prodigue, comédie, 1 acte, 8 j. f.	1.—
—	* L'aveugle ou le devin du village, pièce dramatique en 1 acte, 12 j. f.	1.—
J. Germain	* A la fleur de l'âge, saynète en 1 acte, 2 f.	1.—
Robert Télin	* Pour l'enfant, scène dramatique en vers, 3 h. 2 f.	1.—
M. Ehinger.	* Notre jour, saynète en 1 acte, 3 f.	1.—
R. Priolet.	* L'Anglais tel qu'on le roule, fantaisie alpestre en 1 acte, 6 h. 1 f.	1.—
—	L'eunuque amoureux, vaudeville en 1 acte, 2 h. 1 f.	1.—
—	Un prêté pour un rendu, vaudeville en 1 acte, 3 h. 2 f.	1.—
—	C'est pour mon neveu, vaudeville en 2 actes, 5 h. 5 f.	1.50
R. Priolet et P. Decautrelle.	Le marquis de Cyrano, comédie-vaudeville, 1 acte, 3 h. 1 f.	1.50

Monologues pour Demoiselles.

J. Germain.	* La dernière lettre, monologue dramatique, à lire	0.50
—	* Mon contrat de mariage,	.
—	* Je n'emmènerai plus papa au cinéma (pr petite fille)	0.50

Monologues pour Messieurs.

J. Germain.	* J'ai horreur du mariage, monologue gai	0.50
—	* L'agent arrange et dérange, monologue gai	0.50
Ed. Martin.	* Comme papa, monologue pour garçon	0.50
—	* Futur présent, monologue pour mariage	0.50
—	* Prince des blagueurs	0.50
—	* Les débuts de Cassoulade (accent toulousain).	0.50

LES MONOLOGUES NE SONT PAS ENVOYÉS EN EXAMEN

Les expéditions sont faites par retour du courrier.

Les pièces précédées d'un astérisque * peuvent être entendues par les oreilles les plus susceptibles.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

LII^{me} ANNÉE. — N° 49

LAUSANNE — 9 décembre 1916.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · RELIGIEUSE ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne
Ancien directeur des Écoles Normales du canton de Vaud.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

JULES CORDEY

Instituteur, Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne
Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITE DE REDACTION

VAUD : L. Grobety, instituteur, Vaulion.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat

NEUCHÂTEL : H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PRIZ DE L'ABONNEMENT : Suisse, 6 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIZ DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}. LAUSANNE



ETRENNES

Les machines à coudre

SINGER

nouveau modèle, constituent un

Cadeau de fin d'année
à la fois utile et agréable

Expositions universelles

PARIS 1878-1889-1900	St-LOUIS E.U.A. 1904	MILAN 1906	BRUXELLES 1910
TURIN 1911	PANAMA 1915		

les plus hautes récompenses déjà obtenues.

Derniers perfectionnements.

Machines confiées à l'essai. Prix modérés. Grandes facilités de paiement.

COMPAGNIE SINGER

Casino-Théâtre **LAUSANNE** Casino-Théâtre

Direction pour la Suisse :

Rue Michel Roset, 2, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, rue Centrale, 22.

Ch.-d.-Fonds, Place Neuve.

Delémont, r. de la Préfecture, 9.

Fribourg, rue de Lausanne, 64.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison Orsat frères.

Montreux, Grand'rue, 73

Neuchâtel, rue du Seyon

Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 11

Yverdon, vis-à-vis du Pont-Gleyre.

VAUD

Instruction Publique et Cultes.

Subsides aux communes pour frais de remplacement des instituteurs mobilisés.

Les subsides alloués aux communes pour frais de remplacement d'instituteurs pendant la troisième mobilisation sont payables, dès ce jour, aux recettes de district.

Pour le district de **Lausanne**, le paiement a lieu à la Banque cantonale vaudoise.

La personne chargée d'encaisser un subside au nom d'une commune du district de Lausanne devra présenter à la Banque une attestation délivrée par l'autorité municipale intéressée.

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Police universelle.

La Société accorde pour les années 1916 et 1917 les mêmes dividendes que pour les 4 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la Société pédagogique de la Suisse Romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schachtelin**, Agent général, Grand Chêne 11 ou à **M. A. Golaz**, Inspecteur, Belle-vue, Avenue Collonge, **Lausanne**.

PHOTOGRAPHIE LAUSANNE
14 Rue Haldimand
ASCENSEUR CH^{LES} **MESSAZ** **TÉLÉPHONE**
623

Portraits en tous formats. — Spécialités de poses d'enfants. Groupes de familles et de sociétés. Travaux et agrandissements pour MM. les amateurs. L'atelier est ouvert tous les jours (le dimanche de 10 h. à 4 h.)

Maison de confiance fondée en 1890

Médaille d'argent Exposition nationale 1914.

Pour pouvoir être utilisés pour le numéro de la semaine, les changements d'adresses doivent parvenir à la Gérance avant le MARDI A MIDI.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

Vient de paraître :

VIRGILE ROSSEL

EUGÈNE RAMBERT

Sa vie
son temps et son œuvre

Avec un portrait et un autographe

1 vol. in-16, 696 pages Fr. 6.—

Une étude générale et complète de l'œuvre de Rambert n'avait pas encore été faite. Voici un livre de haute conscience dont la publication coïncide avec le trentième anniversaire de la mort de l'écrivain et qui restera sans doute comme un des chefs-d'œuvre de la critique romande. Tout Suisse cultivé se doit de l'avoir lu. « Par l'exemple de sa vie, l'élévation de sa pensée, le caractère profondément national de son talent, Eugène Rambert va nous rendre aujourd'hui, — dit son savant biographe, — le plus nécessaire des services. Il a été un trait d'union entre les Confédérés pendant sa trop courte existence; trente ans après sa mort, il peut l'être de nouveau. Nombre de pages laissées par lui, telles que son *Journal d'un neutré*, ses articles sur *La Suisse dans la crise européenne*, *La Suisse et l'Europe en 1871*, etc... ont l'air de choses écrites hier... » M. V. Rossel a admirablement mis en lumière la brûlante *actualité* de Rambert. A l'heure où, chez nous, tant de caractères s'affaiblissent, où tant d'opportunistes de tout rang transigent si facilement avec les clairs commandements de la justice et de l'honnêteté civique, il était urgent, il était nécessaire de montrer à cette génération le visage d'un « homme », d'un Suisse de vieille roche, admirable exemple des grandes vertus démocratiques. Encore une fois, l'apparition de cet ouvrage est un véritable événement pour les lettres romandes et l'histoire nationale.